

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le trente janvier à dix huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur André LABARTHE, Président de séance, Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO étant empêché.

Date de la convocation : Mercredi 23 Janvier 2019
Secrétaire de séance : Madame Michelle GAUCHER

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. ABADIE Jean-Paul, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. OLYMPIE Jean-Yves

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe
M. GARAT Bernard	suppléant de	Mme MIRANDE Martine
M. LAGOUARDAT Michel	suppléant de	M. LASSERRE BISCONTE Albert

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BALDAN Patrick, M. BOURGUET Jacques, M. LARCO Jean-Claude, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLES Philippe, M. BERNOS André, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. CAPDEVILLE Jean-Pierre, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°4-30.01.19 – Programme de travaux de restauration – Année 2019

M Michel HOEPFFNER présente le rapport n°4.

1. OBJECTIFS :

- Planifier les opérations correspondant à une année d'intervention (Année 2019)
- Tenir compte des besoins des EPCIs membres, des propositions du service en cohérence/actualisation avec le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau validé en mars 2018.
- Etre compatible avec les capacités techniques et financières des collectivités membres (mise en œuvre de la taxe GEMAPI) et les engagements des financeurs (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)

2. DEMARCHES :

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération en date du 8 mars 2018. La partie réglementaire (réalisation et dépôt du dossier de DIG) a été engagée et le dossier de déclaration d'intérêt général doit être transmis aux services de l'Etat pour instruction dans le courant du premier trimestre 2019.

Dans l'attente de la validation de la DIG pour 5 ans, le SMGOAO doit travailler sous couvert d'une DIG simplifiée, dite Warsmann permettant d'effectuer des travaux de restauration et d'entretien. Le dossier de DIG W sera transmis, pour instruction, aux services de l'Etat courant janvier 2019 et une copie de l'arrêté d'autorisation de travaux sera transmise aux partenaires financiers dès sa réception.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2019, se base sur la programmation PPG et retient les opérations identifiées comme les plus urgentes à réaliser dont certaines en anticipation par rapport à la programmation.

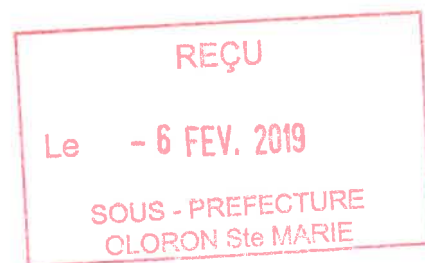
Cela s'explique par le besoin d'engager un volume de travaux important afin d'intervenir sur des territoires qui n'étaient pas couverts par le SMGOAO avant l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés et visent à maintenir :

- d'une part les cours d'eau dans leurs états naturels,
- d'autre part à assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes.

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilités de berges : allègement des hauts de berges par recépage ou abattage d'arbres problématiques (Traitement sélectif de végétation rivulaire et en falaise)
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Programme prévisionnel de travaux pour l'année 2019 :

N°	Code PPG	Cours d'eau	Communes	Lieu-dit	Type intervention	Coût estimatif en € HT	Coût estimatif en € TTC	Linéaire de berges en ml
1	As 003	Aspe	Vallon	Esquit à barrage de la Gloriette	Traitement sélectif végétation rivulaire	5 600,00 €	6 720,00 €	11358
2	As 023	Jouers	Accous Bedous	Cascade à départementale	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 500,00 €	1 800,00 €	3132
3	As 024	Malugar	Lées Athas	Lieu dit Lesigun à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 250,00 €	2 700,00 €	9086
4	As 025	Arricq Osse	Osse en Aspe	Moulin à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 080,00 €	2 496,00 €	2658
5	As 026	Gabarret	Aydius Bedous	Capdaret à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	10 000,00 €	12 000,00 €	15366
6	As 027	Carole	Bedous	Hlm à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	750,00 €	900,00 €	1478
7	As 035	Toupiette	Asasp Arros	Pucheu à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 300,00 €	1 560,00 €	5272
8	As 037	Payssas	Asasp Arros	Cimenterie à Rn 134	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	4 200,00 €	5 040,00 €	2476
9	As 053	Labrenère	Lescun	Plateau à Lespy	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	3 600,00 €	4 320,00 €	7274
10	As 055	Lauga	Lescun	Sanchèze à pont du Lauga	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 800,00 €	3 360,00 €	5692
11	As 054	Barbot	Lescun	Plateau à RD 340	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	3 400,00 €	4 080,00 €	6804
12	As 057	Ruisseau du Salars	Aydius	Poei à Casaubon	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 200,00 €	2 640,00 €	4488
13	As 061	Aspe	Bidos	Zone artisanale à pont de Bidos	Traitement sélectif de végétation en falaise	9 750,00 €	11 700,00 €	1396
14	Os 003	Bourmassa / Ayguette / Arriougastou	Buziet Ogeu Herrere Précilhon Oloron	Limite communale Buziet à confluence	Traitement végétation encombrante	4 000,00 €	4 800,00 €	33348
15	Os 004	Cambagne	Buziet	Limite communale Buziet à confluence	Traitement végétation encombrante	1 500,00 €	1 800,00 €	6230
16	Os 005	Lapeyre	Ogeu	Ruine Justy à confluence	Traitement végétation encombrante	1 500,00 €	1 800,00 €	5300
17	Os 006	Affluent arriougastou	Herrere	Lieu dit maison neuve à confluence	Traitement végétation encombrante	1 000,00 €	1 200,00 €	5248
18	Os 007	Escou	Ogeu Escou Escout Précilhon Goes Oloron	Limite communale Ogeu à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	8 500,00 €	10 200,00 €	34392
19	Os 009	Doustrebes	Buziet	Limite communale Buziet à confluence	Traitement végétation encombrante	1 250,00 €	1 500,00 €	5240
20	RD 002	Gourguet	Ledeuix	Source à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	2 400,00 €	2 880,00 €	2412
21	RD 003	Verdets	Ledeuix Verdets	Labalg à confluence	Traitement végétation encombrante	4 350,00 €	5 220,00 €	5858
22	RD 013	Laus	Navarrenx	Pont du bois à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 650,00 €	1 980,00 €	6688
23	RD 013	Laus	Navarrenx	Amont station de captage	Traitement sélectif embâcle et bois flottés / Retrait arbre effondré en 2018	1 770,00 €	2 124,00 €	200
24	RD 021	Riu Beilh	Audaux	Lacazette à Geup	Traitement végétation encombrante	1 200,00 €	1 440,00 €	860
25	Ve 008	Ibarcis	Aramits	Goillardeu à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	3 800,00 €	4 560,00 €	7688
26	Ve 011	Vert	Moumour	Patolis à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	4 650,00 €	5 580,00 €	6224
27	Ve 012	Vert	Aramits Ance Féas Oloron	Pont Ouncès à Patolis	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	7 250,00 €	8 700,00 €	29080
28	Ve 015	Littos	Esquiule	Source à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	20 250,00 €	24 300,00 €	27054
29	Jo 002	Joos	Esquiule	Limite communale Esquiule à pont départementale	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	5 600,00 €	6 720,00 €	22478
30	Ve 050	Vert	Aramits	STEP d'Aramits	Dévégetalisation et griffage	2 000,00 €	2 400,00 €	3276
31	Ve 053	Vert	Ance-Féas	Amont propriété Petuya	Dévégetalisation et griffage	6 000,00 €	7 200,00 €	12066
32	Ve 054	Vert	Ance-Féas	Amont chemin Sarraille	Dévégetalisation et griffage	4 000,00 €	4 800,00 €	7674
33	Ve 055	Vert	Ance-Féas	Chemin Sarraille	Dévégetalisation et griffage	3 000,00 €	3 600,00 €	6064
34	Ve 056	Vert	Ance-Féas	Amont pont d'Ance	Dévégetalisation et griffage	2 500,00 €	3 000,00 €	4774
35	Ve 057	Vert	Ance-Féas	Propriété Letoile	Dévégetalisation et griffage	3 500,00 €	4 200,00 €	6960
36	Ve 058	Vert	Ance-Féas	Propriété Periat	Dévégetalisation et griffage	4 000,00 €	4 800,00 €	8308
37	Ve 059	Vert	Ance-Féas	Bénitou	Dévégetalisation et griffage	9 500,00 €	11 400,00 €	18732
38	Ve 060	Vert	Ance-Féas	Amont gravière	Dévégetalisation et griffage	7 500,00 €	9 000,00 €	15436
39	Ve 061	Vert	Ance-Féas	Gravière	Dévégetalisation et griffage	5 000,00 €	6 000,00 €	9944
Total travaux						167 100,00 €	200 520,00 €	368014
Total divers et aléas (consultations entreprises, imprévus)						5 000,00 €	6 000,00 €	
Total opération						172 100,00 €	206 520,00 €	

Le - 6 FEV. 2019

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Montant subventionnable :

Montant subventionnable		
	Montant € HT	Montant € TTC
Montant travaux	167 100,00 €	200 520,00 €
Divers aléas (consultation, divers, ...)	5 000,00 €	6 000,00 €
Montant subventionnable	172 100,00 €	206 520,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel	
Agence de l'Eau Adour Garonne	
50% du montant subventionnable HT	86 050,00 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	
20% du montant subventionnable HT	34 420,00 €
Total subventions	120 470,00 €
Autofinancement SMGOAO	86 050,00 €
TOTAL	206 520,00 €

REÇU
Le - 6 FEV. 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON SUR MER

La participation syndicale (autofinancement) correspond à l'engagement financier des collectivités membres concernées par les travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2019.

3. PROPOSITION DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés /contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Natures des prestations	Montants € HT par nature	Proposition Types de marchés/Contrats
Traitement sélectif d'embâcles et bois flottés, végétation rivulaire et falaise	101 100,00 €	Accord cadre mono-attributaire à bon de commande
Traitement de sédiments et végétation encombrante	19 000,00 €	Convention avec association d'insertion par le travail
Dévégétalisation et griffage d'atterrissements	47 000,00 €	Commande publique en procédure adaptée
Divers et aléas (imprévus et consultation)	5 000,00 €	/
TOTAL	172 100.00 €	

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Sans préjuger de la décision qui sera prise par les partenaires financiers, et compte tenu des possibles aléas climatiques de printemps et de la période d'intervention réglementaire dans les cours d'eau du 15 Mars au 15 Novembre, nous sollicitons la prise en compte d'un démarrage des travaux à la date du **1^{er} Février 2019**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 en section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 18 voix pour et 1 abstention (Mme LASSALLE Marie-France)

- **ADOpte** le programme de travaux pour l'année 2019
- **AUTORISE** le Président à poursuivre toutes les démarches administratives nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** le Président à engager les consultations et à signer les marchés nécessaires à la réalisation du programme de travaux
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine
- **ENGAGE** les travaux après :
 - obtention des arrêtés de subvention des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)
 - obtention des autorisations administratives nécessaires

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

Pour Le Président empêché,
Le 1^{er} Vice Président
André LABARTHE

